

REUNION DU SECTEUR TECHNIQUE 04/23

Compte-rendu n° 04/23 du 09.10.2023

Participants : C. Lecomte, N. Montet, J-L. Chéron, D. Fargeot, F. Marty, M. Bournazeaud, C. Catard, E. Pichon, S. Delerive, A. Sarlandie, R. Courtois, J-M.Lot, A. Tournier, S. Olthoff, Y. Grangier, M. Faure, C. Malavergne, K. Cario, V. Lopez-Suarez, A-M. Lochou.

Questions abordées :

Rappel de dates,
Désimperméabilisation de la rue de la Forge,
Remplacement de Pierre de Almeida,
Parking relais au Pouyaud,
Loi « Climat et résilience » et ZAN,
Conseil Municipal des Jeunes(CMJ),
Movenber,
Restaurant scolaire – cuisine – légumerie,
Terrain rue Louis Pergaud,
Déménagement du GP,
Rapport eau 2022,
Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle,

INFORMATIONS-IDEES-SUGGESTIONS-REMARQUES

Rappel de dates :

Mardi 10 octobre, matin : réunion pour l'effacement des réseaux aériens rue de la Paix,
Vendredi 13 octobre, 17h, salle du conseil : installation du CMJ,
Mercredi 18 octobre, 18 h : réunion du CCAS,
Samedi 21 octobre : AG du club de marche,
Lundi 23 octobre : secteur société,
Vendredi 26 octobre, 18 h, salle du conseil : pot de départ de Pierre de Almeida et de Jean Ballout,
Lundi 06 novembre : secteur technique,
Jeudi 09 novembre, salle des fêtes e soirée : spectacle AZUL.

Désimperméabilisation de la rue de la Forge : L'entreprise retenue (SNPTP puis Jaroussie) a proposé un devis à 29 347, 50 € TTC. Les travaux ne devraient pas tarder à commencer. La subvention de l'Agence de l'eau sera de 12 750 €.

Remplacement de Pierre de Almeida : le préavis légal étant de 3 mois, Mr Jean-François Antoine qui remplacera Pierre de Almeida, ne pourra nous rejoindre que le 20 décembre. Néanmoins, il viendra pour un « tuilage » toute la semaine prochaine.

Parking relais au Pouyaud : les discussions entre le Grand Périgueux et le propriétaire sont en cours pour acquérir une parcelle au rond-point qui permettrait de faire un parking relais.

Loi « Climat et résilience » et ZAN : la loi du 20 juillet 2023 devrait faciliter la réalisation des objectifs fixés par la loi « Climat et résilience » du 22 août 2021 qui étaient de diviser par deux le rythme d'artificialisation entre 2021 et 2031 par rapport à la décennie précédente et atteindre d'ici à 2050 le zéro artificialisation nette (ZAN). Le texte confirme la garantie de consommation foncière accordée à toutes les communes couvertes par un PLU arrêté ou approuvé avant le 22 août 2026. Celle-ci sera équivalente à une surface minimale d'un hectare de consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) d'ici à 2031. A la demande du maire, cette garantie pourra être mutualisée à l'échelle intercommunale. Pour rappel, 87 % du territoire de Champcevinel sont en ENAF et les surfaces constructibles ont diminué dans le PLU par rapport au PLU précédent.

Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) : A. Tournier revient brièvement sur les élections au nouveau CMJ qui se sont déroulées vendredi dernier, le 06 octobre. Cela s'est bien passé et 6 élèves ont été élus (4 CM1 et 2 CM2). L'installation du CMJ se fera vendredi 13 octobre à 17 h, salle du conseil.

DECISIONS PRISES-PERSONNES LES AYANT EN CHARGE

Movember : C. Lecomte propose aux conseillers masculins de participer au mouvement Movember qui a vu le jour en 2003 en Australie. Il s'agit de se laisser pousser la moustache pendant 30 jours dans le but de sensibiliser aux cancers masculins (prostate et testicules), sachant que les hommes font beaucoup moins de dépistage de cancer que les femmes, ainsi que sur les problèmes de santé mentale (dépression, suicide, stéréotypes sur la virilité) souvent tabous chez l'homme.

Pour les « puristes » : Les hommes qui souhaitent prendre part à Movember s'inscrivent sur le site officiel de la fondation, et commencent le mois rasés de frais. Ensuite, tout au long des 30 jours du mois de novembre, ils se doivent de laisser pousser leur moustache et de l'entretenir. Aucun bouc ni barbe ne sont autorisés, les poils doivent être concentrés uniquement au-dessus de la lèvre supérieure

QUESTIONS MISES A L'ETUDE ET GROUPES DE TRAVAIL CONSTITUES

Restaurant scolaire – cuisine – légumerie : le rapport de la phase d'analyse du dossier PROJET (Phase PRO) nous a été présenté jeudi 05 octobre. Sur proposition de l'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage), nous avons validé le dossier au niveau technique mais pas au niveau financier. En effet, le nouveau montant maximal des travaux à respecter à l'issue du chantier est de 2 722 864 € et non 2 797 943 (+ 75 079 €). Le nouveau planning prévisionnel nous amène à une notification des marchés en avril 2024.

Terrain rue Louis Pergaud : C. Lecomte a rencontré l'acquéreur le 26 septembre. Il se propose de faire 4 lots de 400 m² chacun. Il y aurait 4 maisons en accession à la propriété, 2 T3 et 2 T4.

QUESTIONS A SOUMETTRE AU CONSEIL MUNICIPAL

ELU CHARGE DE LA PRESENTATION

Déménagement du GP : suite à l'emménagement du GP à Aliénor le conseil communautaire a dû délibérer pour modifier les statuts et, à la demande de l'Etat, effectuer un toilettage afin de prendre en compte les dernières évolutions législatives. Les communes membres doivent délibérer à leur tour pour accepter ou non ces modifications :

- Modification de l'adresse du siège : 255 rue Martha Desrumaux 24 000 Périgueux,
- Modification des compétences en conformité avec le code Général des Collectivités territoriales,
- Modification de la liste des communes membres du fait de la création ou de l'extension des communes nouvelles,

- Adjonction aux statuts de la capacité pour le GP de porter des groupements de commande dans lesquels il n'est pas membre.

Rapport eau 2022 : CL présentera ce rapport lors du prochain conseil municipal.

Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle : outre la hausse de 1,5 % du point d'indice, 5 points supplémentaires devraient être attribués à tous les agents en janvier prochain.

De plus, un projet de décret est en cours d'élaboration pour transposer dans la fonction publique territoriale la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle créée dans les fonctions publiques d'Etat et hospitalière. Elle pourrait (ce ne sera pas une obligation) être accordée à tous les agents gagnant moins de 3 750 € bruts par mois et serait comprise, selon les traitements des agents, entre 300 et 800€.